



EUROPEAN UNION

OSCE Permanent Council N°1098 Vienna, 21 April 2016

Déclaration de l'Union Européenne sur le cas de M. Askarov

Le 21 avril 2016, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a émis un avis sur la plainte soumise par M. Azimjon Askarov, défenseur des droits de l'Homme emprisonné dans la République Kirghize depuis 2010, concluant que plusieurs articles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la République Kirghize est partie, avaient été violés. Selon les experts du Comité des droits de l'Homme M. Askarov a été victime de détention arbitraire, de torture, de mauvais traitements, et d'une violation de ses droits à un procès équitable. Nous notons, toutefois, que toutes les plaintes n'ont pas été prises en compte par le Comité des droits de l'homme.

Nous saluons la réaction initiale de l'ombudsman kirghize admettant que l'affaire nécessite un nouvel examen. Nous saluons également la réaction de la Cour suprême qui reconnaît le droit à M. Askarov de faire appel à elle en révision au vu des circonstances nouvelles. Nous saluons enfin la confirmation par le gouvernement qu'il étudiera la décision et répondra au Comité des droits de l'homme des Nations Unies dans les délais requis. Nous encourageons le Gouvernement kirghize à s'engager auprès du Comité des droits de l'homme et à agir en conformité avec les engagements et obligations de la Convention relatif aux droits civils et politiques. L'Union Européenne souscrit pleinement à l'appel lancé par le Directeur du BIDDH, à savoir que cela permettrait au Kirghizstan de montrer que l'Etat de droit doit s'appliquer également à tous ses citoyens.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler à toutes les victimes des violences de 2010 et nous réitérons la disponibilité de l'Union Européenne à aider le

gouvernement et le peuple kirghize dans la perspective d'un Kirghizistan stable et prospère au bénéfice de tous ses citoyens.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.